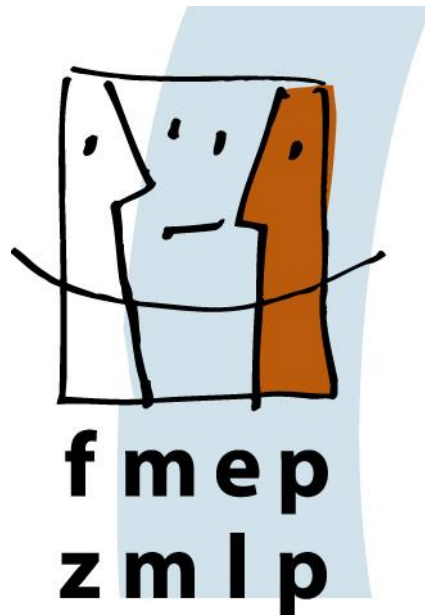


Le 6 septembre 2016



Communiqué de presse

Budget de rêve, investissements record! Et le personnel?

L'évolution réjouissante des finances cantonales a permis au canton du Valais de boucler ses comptes annuels 2015 sur une note positive, avec plus de 130 millions de francs* d'excédents. Hier, le Conseil d'État a fièrement présenté un budget 2017 comportant des investissements record. Par ailleurs, le compte 2016 pourrait présenter un résultat encore meilleur que celui de 2015. En même temps, on en demande toujours plus au personnel de l'État dans un climat de gel des embauches et de réduction des salaires. Cette comptabilité-là ne génère certainement pas un résultat positif! Une étude confiée en janvier à BAKBASEL par le Conseil d'État a montré que l'administration cantonale valaisanne travaille avec environ 15% de collaborateurs en moins que la moyenne suisse. En comparaison, la qualité des prestations du personnel de l'État est jugée comme très bonne. La FMEP attend que les pertes de salaire injustifiées et inéquitables imposées au personnel de l'État pour 2016 soient compensées dans le budget 2017.

Évolution réjouissante des finances de l'État

Hier, le Conseil d'État a présenté un budget très positif pour l'année 2017. Les prévisions tablent même sur un excédent de recettes de 0,2 million de francs. Avec près de 609 millions, les investissements atteignent un niveau record. La planification pluriannuelle

2017-2020 prévoit une stabilisation du budget pour 2018 et même une croissance modérée de ce dernier dans les années 2019 et 2020.

Perte d'attractivité en tant qu'employeur

La population et l'économie ont tout intérêt à ce que l'État reste un employeur attractif. Ce n'est qu'à cette condition qu'il pourra recruter et garder des collaborateurs qualifiés et fournir des prestations de haute qualité.

Le gel des embauches et la forte sous-dotation en personnel qui en découlent, la diminution des salaires, la baisse des rentes de caisse de pension, la péjoration des conditions de travail déjà ordonnés et débattus au Grand Conseil conduisent à une importante perte d'attractivité de l'État en tant qu'employeur. En fin de compte, cette situation aura des incidences directes sur l'économie et la population.

La FMEP demande depuis longtemps au Parlement une vision globale de la politique du personnel reposant sur les trois secteurs que sont les conditions salariales, les conditions de travail et la caisse de pension. Le Grand Conseil doit immédiatement cesser la destruction incessante de la question politique du personnel s'il ne souhaite pas provoquer des dégâts encore plus importants dans les prestations de l'État.

Indispensable indexation

Si l'État souhaite regagner la confiance de ses collaborateurs, il doit corriger et compenser les baisses de salaires injustifiées et inévitables ordonnées en 2016 en indexant certaines composantes salariales de 0.6 point. En raison de l'évolution des finances et du budget présentés pour 2017, la FMEP attend que les pertes de salaires soient compensées avec une indexation de 1.4 point en 2017. Lors de l'assemblée des délégués du mois de novembre de l'année dernière, la FMEP a décidé à l'unanimité de transmettre cette demande au Conseil d'État dans une résolution.

** dont 44.9 millions ont été alloués au fonds de compensation des fluctuations de recettes.*

Annexe: résolution de l'AD de la FMEP du 7.11.2015

Pour plus d'informations: Marylène Volpi Fournier, présidente de la FMEP, et Urs Zenhäusern, directeur, sont à votre disposition au 078 607 11 06 et au 079 449 36 31.